

Dans le cadre du « Projet de recherche sur le courage » de la Fondation Bernheim,

**le Centre Perelman de Philosophie du Droit ([www.philodroit.be](http://www.philodroit.be))**

**et**

**le Pôle d’Ethique ([www.master-ethique.eu](http://www.master-ethique.eu)) de l’ULB**

organisent une Journée d’Etude sur

## **« Responsabilité et communication de l’entreprise »**

le 18 mai 2009 à 10h

au local H3228 (Bât. H – niv. 3 – av. P. Héger, 2 – 1000 Bruxelles)

Informations : [tberns@ulb.ac.be](mailto:tberns@ulb.ac.be)

10h. : Philippe de Woot (Professeur émérite à l’UCL),  
*Nécessité et limites de la Corporate social responsibility*

11h. : Emmanuelle Michotte (Centre de Sociologie des Organisations, ULB),  
*Les discours de responsabilité sociale: comment les grandes entreprises s'approprient-elles la critique sociale?*

14h. : Gaëlle Jeanmart (ULg),  
*Responsabilité sociale de l’entreprise : promesse ou aveu ? A partir d’Austin et Foucault.*

15h. : Laurence Blésin (Centre de philosophie du droit, UCL),  
*Apprentissage et construction du public de la responsabilité sociale de l’entreprise : à partir de Dewey*

16h. : Thomas Berns (Centre Perelman de philosophie du droit, ULB),  
*De quel type de gouvernement le développement de la responsabilité sociale de l’entreprise est-il exemplaire ?*

17h. : Jim Dratwa (FUSL),  
*Preuve, promesse, précaution: épistémologies expérimentales et véridiction dans les organisations internationales*

Argument : dans le cadre d’une analyse des modes de construction de la responsabilité sociale de l’entreprise, du code de conduite à la loi, l’accent sera porté sur la nature des processus normatifs résultant des différents discours que l’entreprise produit sur elle-même. Quel statut réserver - à partir de la théorie des actes de langage, de la pensée pragmatiste, de l’analyse par Boltanski du capitalisme contemporain, ou encore de l’analyse foucauldienne de l’aveu - à ces discours dans lesquels semblent se croiser promesse, déclaration, aveu, publicité, rapport...? Une efficacité spécifique peut-elle résulter précisément de ce mélange des genres, et à quelles conditions? Dans quelle mesure s’agit-il, à partir de ces discours, de la production d’une nouvelle définition de l’entreprise, définition qui n’est en rien stabilisée...?